

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 7 JUIN 2024

**DELIBERATION N°CP2024-
06/4/25
DOSSIER N°6352**

SUBVENTIONS EN FAVEUR DES VOYAGES SCOLAIRES

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Mary-Line GEOFFRE
Patrice FILLOUX à Marie-France GALBRUN
Marinette JOUANNETAUD à Thierry BOURGUIGNON
Jean-Jacques LOZACH à Armelle MARTIN
Guy MARSALEIX à Hélène PILAT
Isabelle PENICAUD à Jean-Luc LEGER

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des Collèges et de la Jeunesse et des Sports/Service Coordination des Collèges*

RAPPORTEUR : Mme Marie-Christine BUNLON

OBJET : SUBVENTIONS EN FAVEUR DES VOYAGES SCOLAIRES



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,
VU la délibération du Conseil général du 13 décembre 2010 et la délibération n°12/3/27 du 16 décembre 2022, modifiant le règlement des classes de découverte, d'initiation artistique et séjours à l'étranger ;
VU le budget de l'exercice,
VU le rapport CP2024-06/4/25 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'attribuer des aides, au titre des classes de découverte, d'initiation artistique et voyages scolaires à l'étranger, conformément au tableau ci-après, pour un montant total maximum de **5 066,30 €** ;

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer tous les documents utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Dit que les sommes nécessaires seront imputées sur le Budget départemental au chapitre 65 articles 657382 et 65748, fonction 284.

ORGANISATEUR	NATURE du SEJOUR	LIEU	DUREE (en jours)	DATES	NBRE D'ELEVES concernés	MONTANT de la SUBV.
COLLEGES						
Dossier N° 00009168 COLLÈGE JEAN BEAUFRET 19 Route de Montluçon 23700 AUZANCES	séjour découverte	PUY DE DÔME	5	02 juin 2024 au 07 juin 2024	36	1 045,80 €
Dossier N° 00009147 COLLÈGE HENRI JUDET Rue Jules Ferry 23600 BOUSSAC	classe découverte	CAMPAN (65)	5	17 juin 2024 au 21 juin 2024	32	1 040,00 €
Dossier N° 00009167 COLLÈGE JEAN ZAY Côte des Granges 23170 CHAMBON SUR VOUEIZE	classe découverte	SAINT PARDOUX D'ARNET	5	23 juin 2024 au 27 juin 2024	42	640,50 €
Dossier N° 00009153 COLLÈGE FRANÇOISE DOLTO 36 Rue de la Marche 23270 CHÂTELU MALVALEIX	séjour découverte	TOULON	5	25 mars 2024 au 29 mars 2024	21	682,50 €
Dossier N° 00009148 COLLÈGE LOUIS DURAND 6 Rue des Écoles 23320 SAINT VAURY	classe découverte	TOULON	5	18 mars 2024 au 22 mars 2024	26	845,00 €
TOTAL SEJOURS COLLEGES					157	4 253,80 €
ORGANISATEUR	NATURE du SEJOUR	LIEU	DUREE (en jours)	DATES	NBRE D'ELEVES concernés	MONTANT de la SUBV.
ECOLES						
Dossier N° 00009149 ECOLE ÉLÉMENTAIRE 4 Avenue Charles de Gaulle 23230 GOUZON	classe découverte	MESCHERS	4	25 juin 2024 au 28 juin 2024	20	520,00 €
Dossier N° 00009150 ECOLE ÉLÉMENTAIRE Le Bourg 23430 SAINT PIERRE CHÉRIGNAT	classe découverte	LES EYZIES (24)	3	22 mai 2024 au 24 mai 2024	15	292,50 €
TOTAL SEJOURS ECOLES					35	812,50 €
TOTAL GENERAL					192	5 066,30 €

**4 nuits à 6,50 € pour le séjour dans le Puy de Dôme et 1 nuit à 3,05 € pour Mérinchal.*

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

Publié sur www.creuse.fr le 13/06/2024

Envoyé en préfecture le 12/06/2024

Reçu en préfecture le 12/06/2024

Publié le



ID : 023-222309627-20240610-CP2024135-DE